



13^{ème} législature

Question N° : 89524 de M. Meunier Philippe (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône) Question écrite

Ministère interrogé > Santé et sports

Ministère attributaire > Santé et sports

Rubrique > santé

Tête d'analyse > politique de la santé

Analyse > traitement de la douleur.
perspectives

Question publiée au JO le : 28/09/2010 page : 10513

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur une meilleure prise en compte des médecines complémentaires. L'homéopathie, la phytothérapie, l'ostéopathie ou l'acupuncture sont des traitements désormais courants, qui permettent pour des pathologies légères de traiter le patient efficacement. En effet, les traitements fondés sur la médecine académique peuvent être utilement et efficacement complétés par des méthodes de médecine alternative. Aussi, il lui demande de préciser les mesures pouvant être envisagées par le Gouvernement pour prendre en compte et favoriser la médecine alternative, pour les pathologies légère, dans le cadre de l'évolution de notre système de santé.